

Art. 4. Sont membres de droit du Conseil supérieur de l'exposition :

- 1° Le président de la Chambre de commerce de Paris ;
- 2° Le directeur des affaires commerciales et consulaires au ministère des affaires étrangères ;
- 3° Le directeur général des douanes ;
- 4° Le directeur du commerce extérieur au ministère du commerce et de l'industrie ;
- 5° Le directeur de l'agriculture au ministère de l'agriculture ;
- 6° Le directeur de l'école des mines ;
- 7° Le chef d'état-major général au ministère de la marine et des colonies ;
- 8° Le président du conseil supérieur de santé au ministère de la marine et des colonies ;

9° Le conservateur de l'Exposition permanente des colonies ;

10° Le chef de la 2^e division à l'administration centrale des colonies.

Art. 5. Le Conseil supérieur de l'Exposition permanente des colonies est présidé par le Sous-Secrétaire d'Etat.

Il nomme son vice-président.

Il adresse un rapport annuel au Président de la République.

Ce rapport est communiqué aux Gouverneurs et Commandants des colonies ; il est inséré au *Journal officiel* de la République française et au *Bulletin officiel* de l'Administration des colonies.

TITRE II.

Du Comité consultatif.

Art. 6. Il est formé un comité consultatif de l'Exposition permanente des colonies.

Ce comité se réunit au moins une fois par mois. Il se compose de huit membres au moins et de douze membres au plus du Conseil supérieur de l'Exposition permanente des colonies.

Art. 7. Le comité consultatif est présidé par le vice-président du Conseil supérieur de l'exposition permanente des colonies.

Il correspond directement avec le Sous-Secrétaire d'Etat par l'intermédiaire de son président.

Art. 8. Il donne son avis sur l'aménagement de l'Exposition permanente, le classement des collections qui la composent, la participation aux expositions, les concessions d'échantillons aux musées, aux chambres de commerce et aux associations, et sur toutes les dispositions qui lui paraissent devoir être prises pour la prospérité de nos colonies.

Il signale au Sous-Secrétaire d'Etat les progrès réalisés dans la cul-